



CHASSE EN BATTUE EN POLOGNE SUR LES TERRAINS DES EAUX ET FORETS ET DES CLUBS DE CHASSE DE ZIELONA GORA TAXES D'ABATAGE

PROJET DE SEJOUR :

Pour un groupe de 11 chasseurs minimum

Dates du séjour : Périodes disponibles du 02 au 12 janvier 2027.

Programme de 4 jours de chasse

Formule de facturation : taxe d'abatage

Logement : maisons de chasse

Mode de déplacement : en voitures personnelles



GIBIERS AUTORISES AU TIR :

Sangliers, cerfs, biches et faons, chevrettes et chevrillards, renards

LA REGION - LES TERRITOIRES - LE LOGEMENT

Secteur de Ziélona Gora, à 50 km au Nord de Ziélona Gora et à 80 km de la frontière allemande (passage de frontière Swiecko)

Territoires : Świebodzin, Krzystowice, et club de chasse et/ou autres en fonction de l'avancement de plan de tir

Logement :

Deux maisons côte à côte comprenant 8 chambres et 8 salles de bain. Possibilité d'une autre maison forestière afin d'avoir des chambres individuelles si vous le souhaitez.

LA CHASSE EN BATTUE :

une journée type commence par un lever vers 06h00, petit déjeuner vers 06h15 et briefing à 7h00 au cours duquel les chasseurs reçoivent les consignes de sécurité et les instructions de tir. Les numéros de poste sont tirés au sort. Vers 07h00, départ pour la chasse. La première traque débute vers 7h45 ou 8h00 et nous chassons sans discontinuer jusque vers 12h30 environ. Le repas du midi, servi en forêt, autour d'un feu de bois, dure ½ heure à ¾ heure. Plus qu'un vrai repas, il s'agit d'une collation comprenant de la soupe chaude, des saucisses, etc. Après le déjeuner, retour vers les lieux de chasse pour entreprendre 4 à 5 traques dans l'après-midi. La chasse s'arrête vers 16h00 / 16h30, lorsque la nuit tombe. Chaque journée comprend donc 8 à 12 traques, selon le territoire et les conditions météorologiques. A l'issue de la journée, une présentation du solennelle du tableau est prévue en compagnie des rabatteurs, sous l'autorité du directeur de chasse.



Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.
Avec nos meilleures salutations en St-Hubert.

Gilles Bultel

CHASS'ATLAS-DELANNOY – 266 Impasse de Vors 19 240 VARETZ.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97, (+33) 06 35 47 34 85, (+33) 06 80 84 17 68 - Courriel : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages : code APE : 7911Z - TVA : FR 60 102 696 341 R.C.S Brive - S.A.S.U au capital de 7 500 €

APST : N IM019260001 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox SA, 12 quai Des Queyries CS41177 33072 Bordeaux

CHASSE EN BATTUE EN POLOGNE

SUR LES TERRAINS DES EAUX ET FORETS ET DES CLUBS DE CHASSE DE ZIELONA GORA

PRIX PAR CHASSEUR

FRAIS DE CHASSE : incluant l'interprète, le logement et les repas, tous les déplacements pendant la chasse, l'organisation des battues.	2 450 €
Provision pour le gibier	1 500 €
Total par chasseur :	3 950 €

LE FORFAIT REVISABLE COMPREND :

- Les services d'un guide interprète pour l'ensemble du groupe,
- Le logement durant 5 nuits, en maison de chasse sur la base de la chambre double ou individuelle
- La pension complète du dîner du jour d'arrivée au déjeuner du jour du départ,
- L'organisation de 4 jours de chasses en battues, avec rabatteurs et chiens,
- Le transport sur chaque terrain de chasse, lors des changements de traques
- Les frais de dossier incluant la licence de chasse polonaise,
- L'assurance obligatoire, responsabilité civile chasse polonaise couvrant les dégâts pouvant être causés à des tiers polonais et à leurs biens pendant l'exercice de la chasse,
- La TVA polonaise sur les frais de séjour et le gibier,

LE FORFAIT REVISABLE NE COMPREND PAS :

- Les frais de déplacement pour se rendre en Pologne
- Les transferts pour aller à la chasse
- Les boissons, les dépenses personnelles,
- Les pourboires (prévoir un " pot commun " pour l'interprète, le responsable de chaque terrain, les rabatteurs et le personnel du logement),
- Le supplément chambre individuelle soit 120 euros par personne pour le séjour.
- Les taxes d'abatage

En sus également, les frais supplémentaires suivants :

Les frais de préparation des trophées (nettoyage et désinfection soit 20 € par sanglier et 30 € par trophée de cerf)

Non compris, les assurances : extension de votre propre assurance responsabilité civile chasse, assurance annulation et toute autre assurance.



CHASSE EN BATTUE EN POLOGNE

SUR LES TERRAINS DES EAUX ET FORETS ET DES CLUBS DE CHASSE DE ZIELONA GORA

TAXES D'ABATAGE 2026/2027

CERF :

Cerf : chasse du 21 août au 28 février

Biche & faon : du 1^{er} octobre au 15 janvier

Selon le poids des bois avec le crâne et la mâchoire supérieure l'os nasal et l'occiput

Par 10 gr en plus ↓

Trophée de - de 2 kg	450 €	
De 2,0 à 2,490 kg	900 €	
De 2,5 à 2,990 kg	1 150 €	
De 3,0 à 3,490 kg	1 450 €	
De 3,5 à 3,990 kg	1 550 €	
De 4,0 à 4,490 kg	1 750 €	
De 4,5 à 4,990 kg	1 850 €	
De 5,0 à 5,990 kg	2 000 €	+ 6,50 € par 10 gr
De 6,0 à 6,990 kg	2 650 €	+ 8,50 € par 10 gr
De 7,0 à 7,990 kg	3 500 €	+ 15,00 € par 10 gr
De 8,0 kg et plus	5 000 €	+ 19,50 € par 10 gr
Cerf blessé	1 350 €	
Biche/faon abattu ou blessé	230 €	

SANGLIER :

Approche : du 1^{er} avril au 28 février.

Battue : du 1^{er} octobre au 15 janvier

Taxe d'abatage selon le poids de l'animal vidé et la dimension des défenses. Pour la facturation, à partir de 140 mm, les défenses priment sur le poids de l'animal

Moins de 30 kg vidé	170 €
De 30 à moins de 49,99 kg vidé	240 €
De 50 à moins de 69,99 kg vidé	420 €
De 70 kg à 99,99 kg vidé	470 €
De 100 kg et plus à moins de 139 mm	570 €
Défenses de 140 mm à 159 mm	650 €
Défenses de 160 mm à 199 mm	700 € + 18,00 € par mm en + au-dessus de 160 mm
Défenses de 200 mm et plus	1 450 € + 22,00 € par mm en + au-dessus de 200 mm
Animal blessé	290 €

CHEVREUIL :

Chevrette et chevillard : du 1^{er} octobre au 15 janvier

Chevrette / chevillard abattu ou blessé **85 €**

Pénalité sur brocard (Période de protection) **750 €**



DAIM :

Male : chasse du 1 octobre au 31 janvier

Daine & faon : du 1^{er} octobre au 15 janvier

Selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput.

Par 10 gr en plus ↓

Trophée de - de 1.49 kg	650 €	
De 1,5 à 2,490 kg	900 €	+ 5,50 € par 10 gr
De 2,5 à 2,990 kg	1 450 €	+ 7,00 € par 10 gr
De 3,0 kg et plus	1 800 €	+ 14,80 € par 10 gr
Daim blessé	650 €	
Daine/faon abattue ou blessé	230 €	